



**CONSEIL MUNICIPAL
DES ENFANTS**
2021-2022





Avant de s'exprimer, la démocratie s'apprend

À l'heure où les médias multiplient reportages et interviews qui nous plongent dans la préparation de l'élection présidentielle fixée à avril 2022, et alors qu'il y a quelques semaines, nous avons exprimé nos suffrages pour élire celles et ceux qui nous représentent au sein des Conseils départementaux et régionaux, le Conseil municipal des enfants de Thiais va procéder au renouvellement d'une partie de ses jeunes élus, processus qui a vocation à initier les écoliers de CM1 et de CM2 à la vie démocratique.

Cette assemblée, lieu de réflexions, de propositions et de réalisations, favorise l'apprentissage de la citoyenneté, et familiarise au processus démocratique (les élections, le débat contradictoire, le vote) et à la gestion autonome de projets par les enfants eux-mêmes. Par leurs propositions, ils participent ainsi activement à la politique enfance-jeunesse de la Ville. Il est donc essentiel de leur donner non seulement la parole mais aussi la possibilité d'agir. À cet effet, un budget voté par leurs aînés du Conseil Municipal que j'anime permet aux jeunes élus de concrétiser leurs projets au bénéfice de l'ensemble des Thiaisais.

À travers ce document, vous découvrirez comment est mis en place le CME auquel s'attachent à donner vie Virginie Leurin Marcheix, Adjointe au Maire, et Sylvie Duteil, Conseillère municipale, et comment y participer quand on est soi-même élève de CM1 ou de CM2.



Virginie LEURIN-MARCHEIX
Adjointe au Maire
chargée de l'enfance
et de l'enseignement

Richard DELL'AGNOLA
Maire de Thiais
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Qu'est-ce que le Conseil Municipal des Enfants ?

Le Conseil Municipal des Enfants (CME) est une assemblée d'élèves de CM1 et de CM2 élus par leurs camarades de classe. Il a pour mission d'initier les enfants à la démocratie locale et de collecter leurs idées et initiatives pour participer activement à la vie quotidienne de leur ville. C'est un lieu de discussion, de réflexion, de propositions et d'actions pour les jeunes Thiaisais.

Pourquoi un CME ?

Le Conseil Municipal des Enfants répond à la volonté de la municipalité de permettre l'expression pleine et active de la démocratie locale et de la citoyenneté.

Dans cette optique, le CME a pour vocation de permettre aux enfants un apprentissage de la citoyenneté, notamment par la connaissance des institutions et des processus démocratiques (le débat, les élections, le vote...) mais aussi par la gestion autonome de projets de ville par les enfants eux-mêmes.

participer



Comment fonctionne le CME ?

Au sein des écoles élémentaires de Thiais sont expliquées aux élèves les responsabilités du Maire et le rôle du conseil municipal adulte. Ainsi s'explique le lien avec un conseil municipal des enfants. **Le nombre de conseillers enfants élus est fonction du nombre de classes de CM1 et CM2 (environ 28). Il convient donc de faire élire par ces élèves un conseiller par classe pour un mandat d'un an.** Dans le cadre de ce mandat, l'activité du conseil municipal des enfants est organisée autour de 2 pôles :

- **Le travail en commissions se réunissant 2 fois par mois (le lundi de 16h à 18h)** afin de réfléchir aux projets portés lors de la campagne électorale qui concernent plusieurs thématiques : sport, loisirs, culture, environnement, solidarité, humanitaire...

- **Les 3 réunions plénières annuelles** publiques qui se déroulent en présence du Maire ou d'un représentant. Le résultat des travaux des enfants de chaque commission est présenté en salle du conseil municipal, approuvé ou non par les membres du Conseil Municipal des Enfants avant leur réalisation. Les projets une fois réalisés, un bilan est présenté.

représenter

Quel est le rôle du Conseiller Municipal Enfant ?

Être Conseiller Municipal Enfant, c'est avant tout être le porte-parole de tous les enfants de la commune. Les décisions des Conseillers Municipaux Enfants n'engagent pas qu'eux-mêmes mais aussi tous ceux qu'ils représentent.

C'est en commission que tous les projets se mettent en place. Pour cela, il faut :

- apprendre à écouter les autres,
- respecter la parole de chacun,
- défendre son point de vue,
- prendre des notes,
- constituer des dossiers,
- ... avec l'aide de l'équipe d'animation.

"Il ne s'agit pas d'élire des délégués de classe mais bien des conseillers élus de la ville."

Comment devient-on Conseiller Municipal des Enfants ?

Les conseillers enfants réfléchissent, débattent et votent pour les actions qu'ils ont envie de réaliser

Pour être candidat, il est indispensable :

- d'habiter Thiais,
- d'être élève de CM1 ou de CM2 dans l'une des six écoles élémentaires de la commune,
- d'avoir l'autorisation de ses parents,
- de s'inscrire sur la liste des candidats,
- de présenter ses projets à la classe (débats, affiches...) lors de la campagne électorale afin d'inciter et de convaincre ses camarades à voter pour soi.

***“Être élu, c'est exprimer son point de vue,
confronter ses opinions,
faire connaître ses idées
et participer de façon active à la vie de sa commune
en réalisant des projets de ville.”***

exprimer



Préparation du scrutin

L'animateur prépare le matériel :

- l'**urne** (une par bureau de vote)
- l'**isoloir** (comme son nom l'indique, c'est une petite cabine où l'on s'isole pour choisir secrètement le bulletin du candidat pour qui on vote),
- les **bulletins de vote**,
- les **enveloppes**,
- la **liste d'émargements** : c'est la feuille comportant la liste complète des électeurs qui doit être signée par chaque votant.



Comment se déroulent les élections ?

le mode de scrutin est le suffrage universel direct

voter

Afin de se faire connaître et de motiver les votants, chaque candidat lance sa campagne électorale par le biais d'affiches préparées à l'école avec l'aide des enseignants ou à la maison avec les parents. La campagne dure 15 jours.

La liste des candidats est close 15 jours avant le vote et transmise à l'animateur référent afin qu'il prépare les bulletins de vote avec le nom de chaque candidat.

Chaque enfant reçoit une carte d'électeur, indispensable pour voter, indiquant son nom, son prénom, son adresse, sa date de naissance, son école et sa classe.

Après les élections, les résultats de tous les bureaux de vote sont transmis à l'équipe d'animation puis affichés. Est alors constituée l'équipe des Conseillers Municipaux Enfants qui devra élire son maire lors de la première séance plénière.

“Le « maire enfant » représente tous les enfants de la commune. Il assiste aux différentes manifestations officielles de la Ville. Pour se présenter, il faut donc être très disponible.”

Le jour du vote

Il est indispensable de prendre **un bulletin** pour chaque candidat et **une enveloppe**, puis de **passer dans l'isoloir** et d'introduire dans l'enveloppe le bulletin du candidat choisi. Attention, il ne faut pas coller l'enveloppe !

Ensuite, il faut se **présenter avec sa carte d'électeur** au Président du bureau de vote assisté d'un secrétaire qui invite l'élève à **déposer son enveloppe dans la fente de l'urne** et actionne la manette pour qu'elle tombe dedans. Il prononce alors la formule « **A voté !** ».

L'électeur doit enfin **signer la liste d'émargement** en face de son nom et **faire tamponner sa carte**, marque qu'il ne pourra pas voter une seconde fois. Les élèves scrutateurs sont ensuite chargés d'effectuer le dépouillement, encadrés par l'animateur. Ils doivent comptabiliser le nombre de voix obtenues par chaque candidat.

Budget

Le coût des actions portées par les Conseillers Municipaux Enfants est pris en charge par le budget de la commune.

Encadrement

L'encadrement du Conseil Municipal des Enfants est confié à un(e) adjoint(e) au Maire délégué(e) au CME, assisté(e) d'autres élus bénévoles.

3 animateurs en charge des différentes commissions assurent la surveillance des enfants lors des déplacements et l'animation des séances de travail.

réaliser





ville-thiais.fr



villedethiais



villedethiais

Conseil Municipal des Enfants

Hôtel de Ville - BP 141
94321 Thiais cedex
☎ 01 48 92 42 52
www.ville-thiais.fr

Ce document, édité par
la Ville de Thiais en août 2021,
est tenu à disposition
du public tout au long de
l'année 2021/2022.

Rédaction : Ville de Thiais

Photos : Ville de Thiais

Maquette : Ville de Thiais

Tirage : 3 000 exemplaires

Impression :
Imprimerie RAS / Villiers-le-Bel
☎ 01 39 33 01 01



PEFC recycé

Ce produit est
issu de sources
recyclées et
contrôlées.

10-31-1300

pefc-france.org

